

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
 Désignation Commerciale WC-16 Ceramic Cement
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
 Utilisation Identifiée coller les jauges de déformation sur un composant  
 Utilisations Déconseillées Rien d'autre que ce qui précède.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
 Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
 Stroudley Road  
 Basingstoke  
 Hampshire  
 RG24 8FW  
 Royaume-Uni  
 Téléphone +44 (0) 1256 462131  
 Fax +44 (0) 1256 471441  
 Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
 Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)  
 Langues parlées Toutes les langues européennes officielles.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Eye Dam.1 : H318
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
 Désignation Commerciale WC-16 Ceramic Cement  
 Contient: Mono Aluminum Phosphate
- Pictogramme(s) de Danger
- 
- Mention(s) d'Avertissement DANGER
- Mention(s) de Danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.
- Conseil(s) de Prudence  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- 2.3 Autres dangers** Rien de connu.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance | %W/W    | N° CAS     | N° CE     | No. D'Enregistrement d'REACH                           | Mention(s) de Danger |
|-----------------------------------|---------|------------|-----------|--|----------------------|
| Aluminum Oxide*                   | 40 - 50 | 1344-28-1  | 215-691-6 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Non classé           |
| Mono Aluminum Phosphate           | 10 - 15 | 13530-50-2 | 236-875-2 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Eye Dam. 1; H318     |

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. \*Substance avec une valeur limite d'exposition nationale

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler). NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter le contact avec les yeux. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage  
Matières incompatibles

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.

Entreposer à la température ambiante. 4 – 26 °C  
Éviter tout contact avec acides et alcalins. Éviter tout contact avec acier. Nitrates, Chlorates, le carbure de calcium, cyanure, Soufre et les sulfites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE      | N° CAS    | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m³) | VLE (ppm) | VLE (mg/m³) | Remarque                            |
|----------------|-----------|---------------------|-----------------------|-----------|-------------|-------------------------------------|
| Aluminum Oxide | 1344-28-1 |                     | 10                    |           |             | INRS (ED 984), aérosols respirables |

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

**Protection des mains:**

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité.

Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.4mm), Polychloroprène - CR (Épaisseur minimale: 0.5mm), Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.7mm)

**Protection de corps:**

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Un masque à poussière ou un respirateur anti-poussières avec filtre de type P (EN143 ou EN405) serait approprié.

Non applicable

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |  |
|---|--|
| Aspect  | Claire Liquide avec Blanc Suspension épaisse |
| Odeur   | Inodore                                      |
| Seuil olfactif  | Non fixé                                     |
| pH  | Non fixé                                     |
| Point de fusion/point de congélation                                      | Non fixé                                     |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | 100°C  |
| Point d'éclair  | Non fixé                                     |
| Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)   | 1  |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | Ininflammable                                |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non applicable                               |
| Pression de vapeur  | Non applicable                               |
| Densité de vapeur   | Non applicable                               |
| Densité relative  | Non fixé                                     |
| Solubilité(s)   | Partiellement soluble dans l'eau.            |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                     | Non fixé                                     |
| Température d'auto-inflammabilité   | Non fixé                                     |
| Température de décomposition  | Non fixé                                     |
| Viscosité   | Non fixé                                     |
| Propriétés explosives   | Non fixé                                     |
| Propriétés comburantes  | Non fixé                                     |

Révision: 1.0 Date: 30 Septembre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

9.2 Autres informations Rien de connu

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|      |  |  |
|------|--|--|
| 10.1 | <b>Réactivité</b>                            | Stable dans les conditions normales.   |
| 10.2 | <b>Stabilité chimique</b>                    | Stable dans les conditions normales.   |
| 10.3 | <b>Possibilité de réactions dangereuses</b>  | Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.   |
| 10.4 | <b>Conditions à éviter</b>                   | Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation.  |
| 10.5 | <b>Matières incompatibles</b>                | Éviter tout contact avec acides et alcalins. Éviter tout contact avec acier.<br>Nitrates, Chlorates, le carbure de calcium, cyanure, Soufre et les sulfites. |
| 10.6 | <b>Produit(s) de décomposition dangereux</b> | au-dessus de 300° C, libère des vapeurs corrosifs. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,  |

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|      |  |  |
|------|--|--|
| 11.1 | <b>Informations sur les effets toxicologiques</b>                            | Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.   |
|      | <b>Toxicité aiguë</b>  |  |
|      | Ingestion  | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
|      | Inhalation   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.              |
|      | Contact avec la Peau   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
|      | <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Eye Dam. 1; Provoque des lésions oculaires graves.   |
|      | Mono Aluminum Phosphate:   | Résultat du test: Corrosif (OECD 437)  |
|      | <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                              | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Cancérogénicité</b>   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>  | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
|      | <b>Danger par aspiration</b>   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| 11.2 | <b>Autres informations</b>   | Rien de connu.   |

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|      |                                     |  |
|------|-------------------------------------|--|
| 12.1 | <b>Toxicité</b>                     | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) |
| 12.2 | <b>Persistance et dégradabilité</b> | Aucune information sur le mélange lui-même.  |
| 12.3 | <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Aucune information sur le mélange lui-même.  |
| 12.4 | <b>Mobilité dans le sol</b>         | La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Partiellement   |

Révision: 1.0 Date: 30 Septembre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB  
12.6 Autres effets néfastes

Pas classé comme PBT ou vPvB.  
Rien de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 Autres informations

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

|   | ADR/RID          | IMDG       | IATA/ICAO  |
|---|------------------|------------|------------|
| 14.1 Numéro ONU   | Non classé       | Non classé | Non classé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies   | Non classé       | Non classé | Non classé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  | Non classé       | Non classé | Non classé |
| 14.4 Groupe d'emballage   | Non classé       | Non classé | Non classé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement   | Non classé       | Non classé | Non classé |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Voir Rubrique: 2 |            |            |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable   |            |            |

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Sans restriction

15.1.2 Règlements nationaux

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16:

**References:**

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Aluminum Oxide (N° CAS 1344-28-1) et Mono Aluminum Phosphate (N° CAS 13530-50-2)

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification |
|---|-----------------------------|
| Eye Dam. 1; H318  | Calcul du seuil             |

**LÉGENDE**

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

**Classification des dangers / Code de classification:**

Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1

**Mention(s) de Danger**

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Révision: 1.0 Date: 30 Septembre 2016

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.